

## CHAPITRE 4

### ORDRES, DÉCORATIONS, MÉDAILLES ET AUTRES DISTINCTIONS HONORIFIQUES

#### **POLITIQUE**

1. Les militaires admissibles peuvent porter les distinctions autorisées (ordres, décorations, médailles et insignes de citations à l'ordre du jour, de mentions élogieuses et de citations) lorsque l'occasion s'y prête. En cas de doute quant à l'admissibilité, le commandement intéressé doit soumettre le cas au QGDN/DDHR pour obtenir des clarifications. Aucun officier ni militaire du rang ne doit transporter sur lui ou porter un ordre, une décoration ou une médaille lorsqu'il participe à des opérations contre l'ennemi.
2. Les ordres, décorations et médailles peuvent se porter avec les tenues de cérémonie et de mess. Voir chapitre 2, annexe A, et chapitre 5. Se reporter aux principes énoncés aux sous-alinéas 8.a.1) et 2) ainsi qu'à l'alinéa 9.a. afin de sélectionner les distinctions pouvant être portées.
3. Les rubans de petite tenue et les insignes connexes sont portés sur les tenues de catégorie inférieure conformément aux dispositions du paragraphe 12. et du chapitre 5.
4. Les honneurs ne sont pas portés sur les vêtements d'extérieur militaires tels que le pardessus (gabardine), le parka et l'imperméable, ces vêtements étant portés par-dessus la tunique et la veste de cérémonie, sur lesquelles sont arborés les honneurs. (Voir le paragraphe 11 pour le protocole s'appliquant aux tenues civiles.)
5. Bien que les insignes de distinction puissent être légués ou donnés à un parent ou un ami (pour les ordres canadiens, avec l'approbation des autorités de l'ordre en question), seules les distinctions effectivement accordées à la personne visée peuvent être portées, peu importe l'occasion.
6. Le militaire peut choisir la façon de payer le coût du montage de cour de ses médailles. Il peut faire exécuter le travail lui-même et ensuite demander un remboursement au moyen d'une Formule générale de demande d'indemnité (CF 52) ou faire accomplir le travail par l'entremise de la section d'approvisionnement de la base, à l'aide d'une CAP ou de tout autre moyen plus économique.
  - a. Les militaires qui présentent une demande de remboursement au moyen d'une CF 52 n'ont droit qu'au montant déterminé par les commandants locaux, conformément aux règlements financiers.
  - b. En ce qui concerne les médailles miniatures, le montage de cour est aux frais des militaires.

#### **MONTAGE ET PORT DES ORDRES, DÉCORATIONS ET MÉDAILLES**

7. **Généralités**
  - a. **Ordre de priorité.** Les insignes d'ordres canadiens, du Commonwealth et étrangers, ainsi que les décorations et médailles doivent être portés en ordre de priorité, sans espace, l'insigne le plus important étant placé le plus près du centre de la poitrine.
  - b. **Port.** On doit placer les médailles sur une seule rangée de sorte qu'elles soient entièrement visibles. Si les médailles sont trop nombreuses, elles doivent se chevaucher, la plus importante étant entièrement visible. Il faut généralement procéder ainsi lorsqu'on porte six médailles ou plus de taille normale ou plus de huit médailles miniatures. La largeur maximale du montage dépend de la carrure de la personne, mais la barrette ne doit normalement pas dépasser le bord extérieur du revers ni la couture d'emmanchure de la veste.
  - c. **Montage de cour.** On doit procéder au montage de cour. La longueur maximale à partir du dessus de la barrette à laquelle la médaille est suspendue jusqu'au bord inférieur de la médaille doit être de 10 cm. Les rubans et médailles doivent être fixés sur un support dont les dimensions dépendent du nombre de rubans portés. Le centre de chaque médaille doit arriver vis-à-vis du bord inférieur du support. Chaque ruban passe sur le devant du support, de bas en haut, puis est rabattu jusqu'à la médaille. Les médailles sont fixées au support au moyen de points de couture, de façon qu'elles ne bougent pas. Ce montage empêche les médailles de tinter les unes contre les autres.
  - d. **Rubans de petite tenue.** Les rubans de petite tenue sont portés conformément aux dispositions des paragraphes 12. et 13. Lorsqu'on porte les ordres, décorations et médailles de taille normale, les

rubans de petite tenue ne doivent pas être visibles. Des barrettes de rubans détachables devraient être utilisées au besoin et retirées avant que les médailles ne soient placées sur la veste.

- e. **Ruban large.** Le ruban large des degrés supérieurs de certains ordres du Commonwealth et de pays étrangers est porté par-dessus l'épaule avec l'insigne suspendu au nœud du ruban sur la hanche opposée, normalement de l'épaule droite à la hanche gauche. Les autorités de l'ordre en question fourniront des instructions appropriées. Sur la tunique et la veste de cérémonie, le ruban large passe sous toute patte d'épaule ou épauvette rigide. Sur la tenue de mess ou la tenue de soirée civile, il est porté sous la veste et sur le gilet et, pour les dames, sur la robe de soirée civile. Le port peut être restreint aux occasions où sont présents des représentants du pays qui a décerné la distinction ou durant les visites ou le service dans ce pays. Un seul ruban sera porté, habituellement le plus important, si le militaire en possède plusieurs. Cependant, le choix sera fonction de l'occasion.
- f. **Collier de fonction.** Le port d'un collier de fonction d'un ordre est limité aux occasions officielles importantes liées à cette fonction ou à l'ordre en question. Le port du collier de fonction d'un ordre exclut le port de tout ruban large ou ruban en sautoir de l'ordre. Le collier n'inclut pas l'insigne de l'ordre. L'insigne est porté suspendu au collier de fonction, le cas échéant, ou sinon à un ruban. Les colliers sont portés sous les pattes d'épaule et pendent à égale distance en avant et en arrière, l'insigne étant suspendu sous le centre en avant.
- g. **Étoiles d'ordre.** Quatre étoiles d'ordre au maximum peuvent être portées sur le côté gauche de la tunique ou de la veste ou de la tenue de soirée civile (cravate blanche) ou, pour les femmes, d'une robe de soirée civile équivalente. Une seule étoile peut être portée avec le smoking (cravate noire) ou, pour les femmes, avec une robe longue ou courte équivalente :
  - (1) La première étoile, ou l'étoile unique, est alignée au centre de la poche poitrine, l'extrémité de la pointe supérieure de l'étoile se trouvant à 2,5 cm sous le rebord de la poche, sous toute médaille, le cas échéant, ou à une position correspondante sur les vêtements sans poche poitrine.
  - (2) Si plus d'une étoile peut être portée, la deuxième est placée directement sous la première, à 2,5 cm. La troisième étoile est portée horizontalement, au même niveau que la deuxième (l'étoile ayant priorité étant située à droite), à 2,5 cm de distance, les deux étoiles étant centrées sous la première. (Si cette position gêne le port d'un ruban large, la première et la deuxième étoile peuvent être portées horizontalement au même niveau, l'étoile prioritaire à droite, et la troisième étoile au-dessous). La quatrième étoile est portée sous la deuxième et la troisième et alignée verticalement sur la première.
  - (3) Les mentions élogieuses canadiennes sont portées au-dessus des étoiles d'ordre étrangères.

## 8. **Tenue de cérémonie** (pour le port des étoiles et des rubans larges, voir paragraphe 7.).

### a. **Insignes en sautoir**

- (1) On ne peut porter à la fois plus de deux insignes en sautoir avec la veste de tenue de service et pas plus de trois avec la veste à col montant. Puisqu'on ne peut arborer les insignes en sautoir sur le côté gauche de la poitrine avec les ordres, décorations et médailles, les insignes en sautoir excédentaires ne doivent pas être portés.
- (2) Les militaires possédant plus que le maximum autorisé d'insignes en sautoir peuvent choisir ceux qu'ils veulent porter. Habituellement, mais pas nécessairement, la sélection se fait par ordre d'importance. C'est l'occasion qui dicte le choix.
- (3) Les insignes en sautoir se portent de la façon illustrée aux figures 4-1 et 4-2. Le ruban d'un insigne porté seul ou de l'insigne le plus important se porte sous le col de chemise, et l'insigne, par-dessus la cravate, juste sous le nœud.
- (4) Le deuxième insigne en sautoir se suspend à un ruban passé dans la boutonnière appropriée, de sorte que la médaille pende sous le bouton, par-dessus la couture. Dans le cas de la veste bleu marine, le deuxième insigne en importance se porte suspendu à un ruban pleine longueur,

juste au-dessous du premier insigne, l'extrémité inférieure du deuxième insigne reposant à l'endroit où les revers de la veste se croisent.

- (5) Les militaires autorisés à porter la tunique ou la veste à col montant doivent porter l'insigne qui a priorité autour du cou, à intérieur du col et sous celui-ci, de manière que le ruban sorte de la veste juste au-dessus du premier bouton et qu'il y ait un espace de 2 cm entre la base du col et le haut de l'insigne. Le deuxième et le troisième insigne doivent être suspendus à un ruban passé dans la boutonnière appropriée, de sorte que la médaille pende sous le bouton, par-dessus la couture.

#### b. Autres décos et médailles (voir figures 4-1 et 4-2)

- (1) On doit porter les décos et les médailles en montage de cour, centrées sur le côté gauche de la veste de service, immédiatement au-dessus des rubans de petite tenue de manière à les cacher.
- (2) Les barrettes et agrafes doivent être fixées à intervalles égaux entre les extrémités inférieure et supérieure du ruban, à moins qu'elles soient fabriquées de façon à pouvoir se fixer au crochet de la médaille ou à une barrette déjà installée. Dans tous les cas, lorsque les barrettes et agrafes sont de modèles différents, la première à avoir été décernée doit être placée le plus près de la médaille.
- (3) Les militaires qui ont accompli au moins deux périodes de service admissible dans le cadre d'une même mission des Nations Unies ou de l'OTAN et pour laquelle un chiffre a été approuvé doivent porter l'insigne indiquant le nombre de leurs affectations. Le chiffre indiquant le nombre de missions de l'ONU est de couleur argent, et celui pour les missions de l'OTAN, de couleur bronze. Dans le cas des médailles de l'ONU, le chiffre doit être centré sur le ruban approprié. Pour ce qui est des médailles de l'OTAN, le chiffre doit être centré sous la barrette.
- (4) Si, dans le cadre d'une campagne ou d'un conflit souligné par une médaille distincte, une citation à l'ordre du jour a été accordée, l'insigne doit être porté au centre du ruban de la médaille et du ruban de petite tenue, ou au-dessus de toute barrette, de tout chiffre ou de tout emblème semblable et à égale distance de ces éléments sur le ruban de la médaille (voir aussi paragraphe 15.).

#### 9. Tenue de mess (voir figure 4-3 – pour le port des étoiles et des rubans larges, voir paragraphe 7.).

##### a. Insignes en sautoir

- (1) On ne doit porter qu'un seul insigne en sautoir. Il s'agit normalement de celui qui a priorité, mais on peut porter un insigne de moindre importance ou étranger si l'occasion le justifie.
- (2) L'insigne de taille normale doit être suspendu à 2 cm sous le nœud papillon et à 2 cm sous la couture inférieure du col du chemisier. On doit porter le ruban de l'ordre approprié, de préférence le modèle étroit.
- (3) Le modèle miniature de tous les insignes en sautoir dont le port est autorisé, y compris celui qui se porte autour du cou, doit être porté sur le côté gauche de la poitrine avec le modèle miniature des autres insignes, à moins que l'insigne miniature n'existe pas, p. ex. dans le cas de l'Ordre du Mérite (britannique) et de l'Ordre des Compagnons d'honneur (britannique).

##### b. Autres décos et médailles

- (1) **Tenue de mess de la Marine.** On doit porter les décos et médailles en format miniature, centrées sur le revers gauche de la veste bleu marine, à 1,3 cm sous le bord horizontal du cran. Il faut les arborer à une position équivalente sur le revers de la veste blanche de la Marine. Elles ne doivent pas dépasser l'intérieur du revers, mais elles peuvent en dépasser l'extérieur au besoin.
- (2) **Tenues de mess de l'Armée et de la Force aérienne (et tenue bleu nuit des FAC).** Les décos et les médailles miniatures se portent sur le côté gauche de la poitrine, centrées entre la couture de la manche et le bord du revers, à 11,5 cm au-dessous de la couture d'épaule, ou à 1,3 cm sous un insigne de vol ou de spécialiste.

- (3) **Dimensions.** La distance entre le haut de la barrette de suspension des médailles et l'extrémité inférieure des médailles ne doit pas dépasser 5 cm. Les insignes numériques en chiffres arabes de taille normale pour les médailles comme celles des Nations Unies se portent au centre du ruban étroit.

10. **Tenues de soirée civiles** (pour le port des étoiles ou des rubans larges, voir paragraphe 7.). Lorsque le port des décorations est approprié, les directives ci-dessous s'appliquent, selon le cas, à la robe de soirée ou au smoking :

a. **Insignes en sautoir**

- (1) **Hommes.** Comme il est décrit au paragraphe 9.
- (2) **Femmes.** On ne peut porter qu'un seul insigne en sautoir de taille normale. L'insigne est fixé à un noeud et attaché sur la robe, juste au-dessus de tout insigne miniature qui est porté. Outre l'insigne de taille normale, un insigne miniature doit également être monté sur la barrette de médailles lorsque d'autres médailles miniatures sont portées. Si aucune médaille miniature n'est portée, l'insigne en sautoir de taille normale doit être porté seul, la partie supérieure du noeud étant centrée sur le côté gauche de la robe, à environ 7,5 cm au-dessous de la couture d'épaule.

b. **Modèles miniatures**

- (1) **Hommes.** Sur une veste à revers étroit, les modèles miniatures se portent centrés au-dessus de la poche poitrine gauche, leur extrémité inférieure se trouvant à 0,6 cm au-dessus du haut de la poche. Sur une veste à revers large, ils se portent centrés sur le revers gauche, approximativement à la même hauteur au-dessus de la poche que dans le cas des vestes à revers étroit.
- (2) **Femmes.** Les miniatures sont suspendues à une barrette de médailles fixée sur le côté gauche de la robe, à environ 13 cm au-dessous de la couture d'épaule, si possible. Si une seule décoration miniature est portée, elle peut être fixée sur un noeud.

11. **Tenues de cérémonie civiles, complets, blazers et robes de ville**

- a. Lorsque les décorations sont de mise, comme dans le cas des investitures, du jour du Souvenir ou d'autres services commémoratifs et de certains rassemblements officiels, on porte habituellement un insigne en sautoir ou les médailles de taille normale, ou les deux.
- b. On peut porter jusqu'à quatre étoiles d'ordre sur la queue-de-pie, mais on ne doit en mettre qu'une sur la veste courte noire ou la robe d'après-midi. On ne doit pas porter les étoiles d'ordre sur le complet ni sur le blazer.
- c. Lorsqu'on porte le complet ou le blazer, ou une tenue féminine équivalente, le soir en remplacement de la tenue de soirée, le port des miniatures plutôt que des médailles de taille normale est tout à fait acceptable.
- d. Seuls les insignes de taille normale montés sur barrette de suspension de médailles peuvent être portés sur le pardessus de tenue civile durant les activités extérieures. Les insignes en sautoir sont habituellement cachés par les vêtements d'extérieur. Les étoiles d'ordre ne se portent pas sur le pardessus.
- e. L'insigne de certains ordres et décorations comprend parfois un insigne porté sur le revers, comme boutonnière. Cet insigne peut être porté sur le revers gauche de la veste ou du veston quand les insignes de taille normale ou miniatures ou les rubans de petite tenue ne sont pas portés. Les femmes portent cet insigne au même endroit sur leur robe.
- f. Si l'on porte des ordres, des décorations et des médailles, il faut veiller à ce que les mentions élogieuses et les emblèmes dont le port est autorisé ne soient pas cachés. Au besoin, porter les mentions élogieuses et emblèmes plus bas, c'est-à-dire en laissant un espace de 2,6 cm entre l'extrémité inférieure des médailles et le haut de la mention élogieuse ou de l'emblème qui a priorité.

## **FAÇON DE PORTER LES RUBANS DE PETITE TENUE**

**(voir figure 4-4)**

### **12. Généralités**

- a. Les rubans de petite tenue des ordres, décos et médailles peuvent être cousus, mais doivent normalement être fixés à un support amovible, lui-même épingle sur le côté gauche de la veste de tenue de service et sur les tenues n°s 2B, 3B et 3D. Les rubans se portent en ordre de priorité, de droite à gauche (du point de vue de la personne qui les porte), le ruban le plus prestigieux se trouvant le plus près du centre de la poitrine sur la rangée du haut s'il y en a plusieurs. Lorsqu'une rangée n'est composée que d'un seul ruban, celui-ci est centré au-dessus de la rangée inférieure. Si un seul ruban est porté, il est centré sur le vêtement, comme il est décrit au paragraphe 13.
- b. Les rangées de rubans doivent pas être distantes de plus de 0,3 cm.
- c. Le nombre de rubans qui peuvent être alignés sur une même rangée est déterminé par la carrure de la personne et le type de vêtement porté. On doit toutefois grouper les rubans en tenant compte des exigences ci-dessous :
  - (1) aucun ruban ne doit être complètement caché par le revers;
  - (2) on peut porter jusqu'à trois rubans sur une même rangée sur la veste de tenue de service autorisée;
  - (3) on peut porter jusqu'à trois rubans sur une même rangée sur la chemise à manches courtes;
  - (4) s'il n'est pas possible de porter trois rubans sur une même rangée sans que l'un d'eux ne soit complètement caché, on doit porter les rubans sur deux rangées, les deux rubans de moindre importance étant sur la rangée du bas et le ruban qui a priorité étant centré au-dessus;
  - (5) on ne doit pas porter les rubans sur un plus grand nombre de rangées qu'il n'est nécessaire pour respecter les présentes instructions;
  - (6) si l'on porte les rubans sur plus d'une rangée, aucune de ces rangées ne doit contenir un moins grand nombre de rubans que la rangée supérieure;
  - (7) s'il y a plus d'une rangée de rubans, on ne doit pas mettre un ruban seul sur une rangée inférieure;
  - (8) chaque rangée doit être centrée au-dessus de l'autre rangée pourvu qu'aucun ruban ne soit caché complètement;
  - (9) lorsque le nombre de rubans est tel qu'en centrant les deux rubans ou le ruban unique au-dessus d'une pleine rangée, on se trouve à dissimuler les rubans sous le revers, ceux-ci peuvent être alignés à gauche comme il convient;
  - (10) les dispositions standard de rubans par rangées sont illustrées à la figure 4-5.
- d. lorsque le port, sur un ruban de petite tenue, d'un article tel qu'une croix miniature, une feuille de chêne, une rosette ou une feuille d'érable ou encore un insigne indiquant le nombre d'affectations effectuées est approprié, on doit centrer cet article sur le ruban. Si l'on porte plus d'un de ces articles à la fois, il faut les disposer à égale distance les uns des autres sur le ruban, l'article qui a priorité devant être à la droite de la personne qui le porte.

### **13. Instructions détaillées**

Sur les vestes et les chemises autorisées, les rubans de petite tenue doivent être disposés en rangées et centrés juste au-dessus de la poche poitrine gauche.

## DÉCORATION « PRESIDENTIAL UNIT CITATION » DES ÉTATS-UNIS

14. Cet emblème (voir l'A-DH-200-000/AG-000 La structure du patrimoine des Forces armées canadiennes) doit être porté par le personnel autorisé sur chacune des manches de la veste de tenue de service et de tenue de mess et centré à 6,5 cm sous la couture d'épaule. Il doit aussi être porté par le personnel autorisé sur les deux manches des chemises à manches courtes de la tenue n° 3B, centré à 6,5 cm sous la couture d'épaule. Si les deux « Presidential Citation » (NAVY et ARMY) sont portées, la citation NAVY se porte sous la citation ARMY.

## CITATIONS À L'ORDRE DU JOUR ET MENTIONS ÉLOGIEUSES

15. **Citations à l'ordre du jour.** Feuille de chêne unique, en bronze, portée en règle générale sur les rubans commémoratifs de campagne (voir sous-alinéa 8.b.4) ci-dessus). Si la citation est décernée dans des circonstances où il n'y a pas de ruban approprié, on la porte comme il est indiqué ci-dessous.

16. **Queen's Commendation for Valuable Services in the Air** (mention élogieuse de la reine pour services émérites lors d'opérations aériennes). Feuille de chêne unique en bronze existant en trois formats. Les membres des FAC qui reçoivent cette distinction doivent porter l'insigne de grandeur moyenne.

### 17. Autres insignes de mentions élogieuses

a. **Mention élogieuse du commandant en chef (C en C) à l'intention des unités :** L'insigne sera porté à vie par les membres de l'unité ou les personnes détachées auprès de cette unité, qui étaient de service et qui ont participé directement à l'action pour laquelle la mention élogieuse du commandant en chef à l'intention des unités a été décernée. L'insigne doit être porté de la façon indiquée au paragraphe 18.

(1) Les personnes qui sont affectées à l'unité après l'attribution de la mention élogieuse peuvent porter l'insigne uniquement pendant leur affectation au sein de l'unité ainsi honorée. La mention élogieuse du C en C à l'intention des unités doit être portée sur la poche à rabat droite, centrée entre les boutons et le haut du rabat de la poche. Sur les uniformes qui n'ont pas de poche à rabat, la mention élogieuse du C en C doit être portée sur le côté droit de la tunique, centrée à 1,3 cm sous la plaquette patronymique. Lorsque les militaires quittent l'unité, ils doivent remettre l'insigne de mention élogieuse du C en C au quartier-maître de l'unité.

(2) Seuls les militaires à qui on a décerné personnellement la mention élogieuse du C en C à l'intention des unités et qui servent au sein d'une unité à laquelle on a aussi attribué cette mention peuvent porter deux insignes de la mention du C en C, conformément à l'alinéa 18.d.

b. **Mention élogieuse vice-royale.** Insigne consistant en une barrette émaillée de bleu roi, bordée d'or, au centre de laquelle est posé un disque émaillé blanc portant trois feuilles d'érable jointes à une même tige, émaillées rouge, entourées d'un anneau émaillé bleu, le tout bordé d'argent, surmonté de la couronne royale en argent et émail.

c. **Mention élogieuse du ministre des Anciens Combattants.** Insigne plaqué or, consistant en une barrette ornée en son centre d'un coquelicot émaillé rouge, sur lequel figure une feuille d'érable dorée, le tout surmonté de la couronne royale dorée et émaillée.

d. **Mention élogieuse du chef d'état-major de la défense.** Insigne plaqué or, au fini satiné, formé d'une barrette et de trois feuilles d'érable, qui mesure 2 cm de long sur 0,5 cm de large.

e. **Citation du commissaire de la GRC.** Insigne consistant en une barrette divisée diagonalement en deux champs, la partie supérieure gauche étant émaillée jaune, la partie inférieure droite étant émaillée bleu foncé, bordé d'or et portant en son centre une tête de bison dorée.

f. **Mention élogieuse du commandement.** Insigne plaqué argent, au fini satiné, formé d'une barrette et de trois feuilles d'érable, qui mesure 2 cm de long sur 0,5 cm de large.

- g. **Citation du chef de commandement de la GRC.** Insigne consistant en une barrette divisée diagonalement en deux champs, la partie supérieure gauche étant émaillée jaune, la partie inférieure droite étant émaillée bleu foncé, bordé d'argent et portant en son centre une tête de bison argent.
- h. **Mention élogieuse du chancelier de l'Ordre de Saint-Jean.** Insigne plaqué or, au fini givré, consistant en une barrette qui porte en son centre l'insigne de l'Ordre de Saint-Jean, émaillé blanc et bordé d'or.
- i. **Mention élogieuse provinciale/territoriale de l'Ordre de Saint-Jean.** Insigne plaqué argent, au fini givré, consistant en une barrette qui porte en son centre l'insigne de l'Ordre de Saint-Jean, émaillé blanc et bordé d'argent.
- j. **Citation d'unité pour service méritoire de la Royal Australian Air Force.** Cadre d'argent sterling doré, orné d'un dessin de flammes émanant de la bordure du centre. Le cadre entoure une barrette de ruban vieil or, au centre de laquelle repose l'Étoile de la fédération en argent sterling rhodié.

**18. Façon de porter les insignes de citation à l'ordre du jour et de mention élogieuse**

**a. Un Emblème**

- (1) Sur la veste à col montant et la veste de tenue de service, l'insigne se porte à l'horizontale, centré sur la poche poitrine gauche, à mi-chemin entre le rebord inférieur du rabat de la poche et le bas de la poche. Sur la veste de tenue de service bleu marine, l'insigne se porte de la même manière, à 11,5 cm au-dessous de l'ouverture de la poche. La tige de la feuille de chêne sur la citation à l'ordre du jour et sur la mention élogieuse de la reine (Queen's Commendation) doit être dirigée vers la droite de la personne qui porte l'insigne.
- (2) Sur la veste de la tenue de mess, l'insigne se porte centré, l'extrémité supérieure placée à l'horizontale, à 1,3 cm sous tout autre insigne ou toute médaille. Si seulement une mention élogieuse est portée, dans le cas du personnel de l'Armée, de la Force aérienne et du COMFOSCAN, l'extrémité horizontale supérieure de l'insigne doit être placée à 10 cm sous la couture d'épaule gauche, l'insigne étant centré entre le bord du revers et la manche. Le personnel de la Marine doit porter l'insigne de mention élogieuse seul, centré sur le revers de la veste de tenue de mess bleu marine, à 1,3 cm sous le bord horizontal du cran du revers. Il doit être placé dans la position correspondante sur le revers gauche de la veste blanche de la tenue de mess.
- (3) Sur la tunique ou la veste style doublet de la grande tenue, l'insigne se porte sur le côté gauche de la poitrine, dans la même position relative que pour la tenue n° 1, le bord supérieur de l'insigne étant horizontal et centré à 1,3 cm au-dessous de tout autre insigne ou toute médaille.
- (4) La Citation d'unité pour service méritoire de la Royal Australian Air Force doit être portée centrée à 0,6 cm au-dessus de la plaquette patronymique sur la veste de tenue de service et la chemise à manches courtes. Sur la veste de tenue de mess, elle doit être portée sur le côté droit de la poitrine, alignée sur le haut des médailles.

**b. Chemise à Manches Courtes.**

- (1) Sur la chemise à manches courtes, les mentions élogieuses se portent au même endroit que sur veste de tenue de service ou au-dessus du bouton, centré entre le bouton et le haut du rabat de la poche.

**c. Port de multiples insignes.** Lorsque le port de multiples insignes (citations à l'ordre du jour, pour lesquelles aucun ruban n'est permis, mention élogieuse de la reine [Queen's Commendation], Mention élogieuse du commandant en chef à l'intention des unités, Mention élogieuse vice-royale, Mention élogieuse du ministre des Anciens Combattants, Mention élogieuse du chef d'état-major de la défense, Citation du commissaire de la GRC, Mention élogieuse du commandement, Citation du chef de commandement de la GRC, Mention élogieuse du chancelier de l'Ordre de Saint-Jean, Mention élogieuse provinciale/territoriale de l'Ordre de Saint-Jean, insigne de vol et insigne de spécialiste en métal miniatures secondaires et insigne de championnat - trophées Letson ou Clarence R. Smith) est autorisé, on doit porter ces insignes selon l'ordre de priorité indiqué entre parenthèses et de la manière précisée ci-dessous :

- (1) **Deux insignes.** L'insigne qui a priorité doit être porté comme il est indiqué ci-dessus, et le deuxième, à 2,6 cm sous le premier insigne sur la veste ou la chemise à manches courtes pour homme, et à 1,3 cm au-dessous, sur la veste ou la chemise à manches courtes pour femme. Sur la chemise à manches courtes, les deux insignes peuvent être portés au-dessus du bouton, centrés entre le bouton et le haut du rabat de la poche. Ils doivent être placés l'un à côté de l'autre, en ordre de priorité, et espacés de 1 cm.
- (2) **Trois insignes ou plus.** Sur les vestes de tenue de service ainsi que les chemises à manches courtes pour homme de l'Armée, de la Force aérienne et du COMFOSCAN, les insignes doivent être espacés également à partir de 3 cm sous le bord inférieur du rabat de la poche jusqu'à un point situé à 15 cm sous le haut de ce même rabat. Sur les vestes de la Marine, les insignes doivent être espacés également, à partir de 9 cm depuis l'ouverture de la poche jusqu'à un point situé à 15 cm sous celle-ci. Même position relative sur la tenue de mess et la grande tenue. Sur les chemises à manches courtes, les insignes peuvent être portés au-dessus du bouton, centrés entre le bouton et le rabat de la poche, côté à côté, par ordre de priorité, et à 1 cm les uns des autres. Il est possible que les militaires ne puissent pas placer tous les insignes obtenus sur leurs vestes ou leurs chemises et ils doivent les porter selon l'ordre de priorité indiqué à l'alinéa 18.c.

d. **Mentions élogieuses multiples du commandant en chef à l'intention des unités.**

- (1) Les militaires qui ont reçu plusieurs mentions élogieuses du C en C peuvent porter deux (2) insignes ou plus sur la poche gauche.
- (2) Les militaires qui servent au sein d'une unité honorée ne doivent porter qu'un (1) insigne sur le rabat de la poche droite ou à la même position relative sur la tunique de la tenue de mess ou de la grande tenue.
- (3) Les militaires à qui on a décerné une mention élogieuse du C en C et qui servent au sein d'une unité ayant elle aussi reçu une mention élogieuse du C en C doivent porter deux insignes (un sur le rabat de la poche gauche et un sur celui de la poche droite) ou à la même position relative sur la tunique de la tenue de mess ou de la grande tenue.

e. **Ordres, décorations et médailles.** Si l'on porte des ordres, décorations et médailles, il faut veiller à ce que les mentions élogieuses et autres insignes dont le port est autorisé ne soient pas cachés et, au besoin, on doit replacer plus bas l'insigne qui a priorité.

## CROIX DU SOUVENIR

19. Un membre des Forces armées canadiennes qui se voit officiellement décerner la Croix du Souvenir peut porter cette décoration sur la veste de tenue de service avec les tenues réglementaires n°s 1, 1A et 3. La Croix est portée à 2 cm au-dessus de la poche poitrine gauche ou à 2 cm au-dessus de tout ruban, toute médaille ou tout insigne de spécialiste que l'intéressé(e) peut être autorisé(e) à porter. La Croix peut avoir à être déplacée horizontalement afin de ne pas être cachée par le revers de la veste (voir figure 4-6).

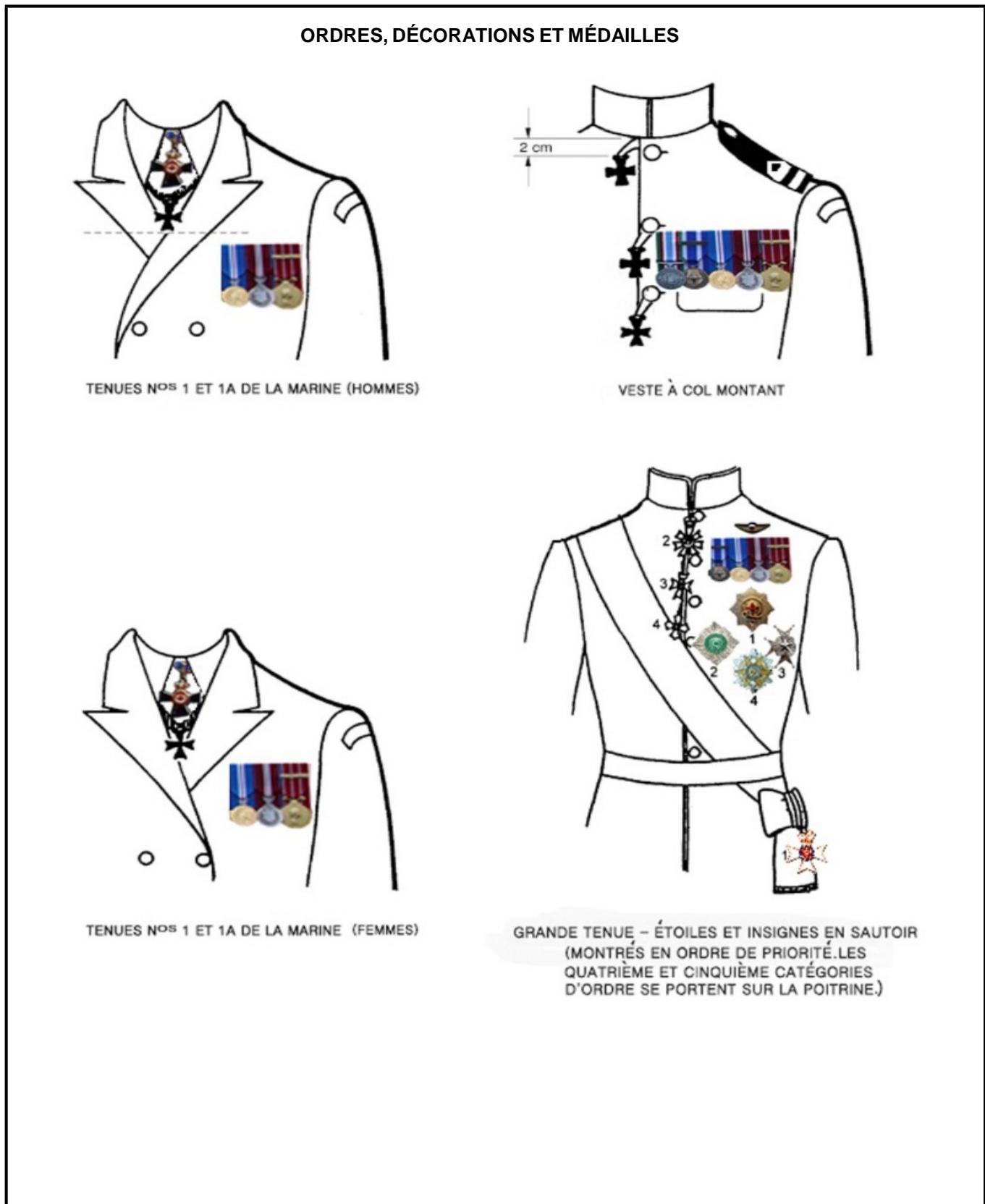


Figure 4- 1    Façon de porter les décorations sur la tenue de cérémonie

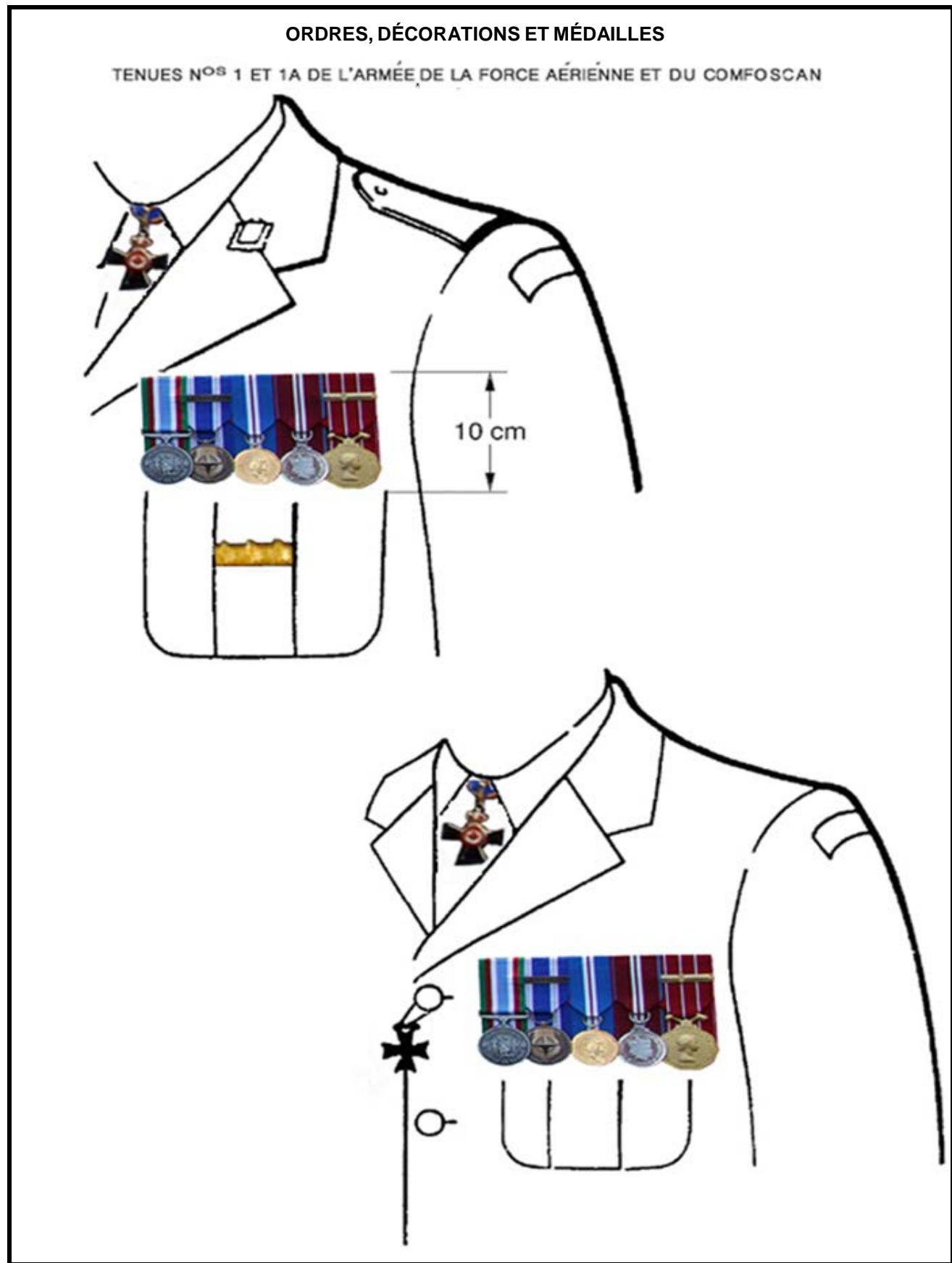


Figure 4-2 Façon de porter les décorations sur la tenue de cérémonie

### ORDRES, DÉCORATIONS ET MÉDAILLES

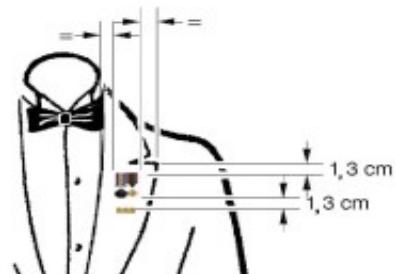
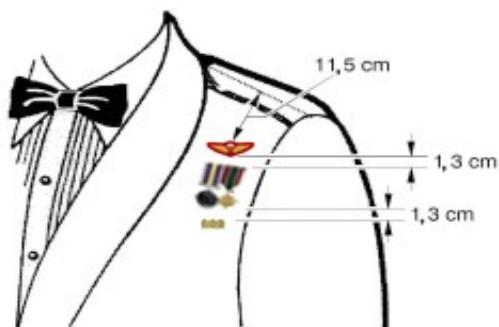
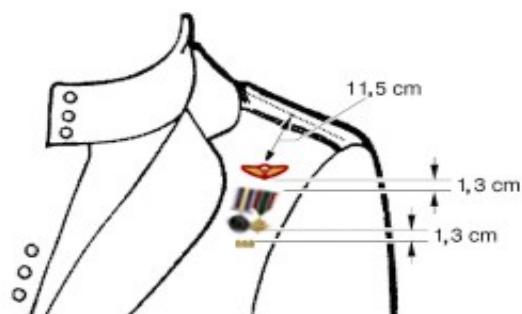
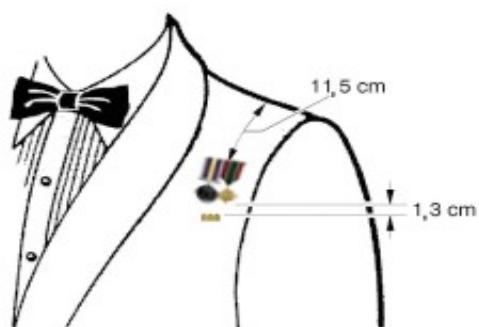
TENUES N<sup>OS</sup> 2 ET 2A DE LA MARINE (HOMMES)TENUES N<sup>OS</sup> 2 ET 2A DE LA MARINE (FEMMES)TENUES N<sup>OS</sup> 2 ET 2A DE L'ARMÉE (HOMMES)TENUES N<sup>OS</sup> 2 ET 2A DE L'ARMÉE (FEMMES)TENUES N<sup>OS</sup> 2 ET 2A DE LA FORCE AÉRIENNE (HOMMES)TENUES N<sup>OS</sup> 2 ET 2A DE LA FORCE AÉRIENNE (FEMMES)

Figure 4- 3 Façon de porter les décorations sur la tenue de cérémonie

RUBANS DE PETITE TENUE



TENUE N° 3 DE LA MARINE (HOMMES)



TENUE N° 3 DE LA MARINE (FEMMES)



TENUE N° 3 DE L'ARMÉE / DE LA FORCE AÉRIENNE / DU COMFOSCAN



TENUES N° 3B ET 3D

**Figure 4- 4      Façon de porter les rubans de petite tenue sur la veste et la chemise à manches courtes de la tenue de service**

RUBANS DE PETITE TENUE



TROIS RUBANS



QUATRE RUBANS



CINQ RUBANS



SIX RUBANS

Figure 4-5 Disposition des rangées de rubans de petite tenue

CROIX DU SOUVENIR

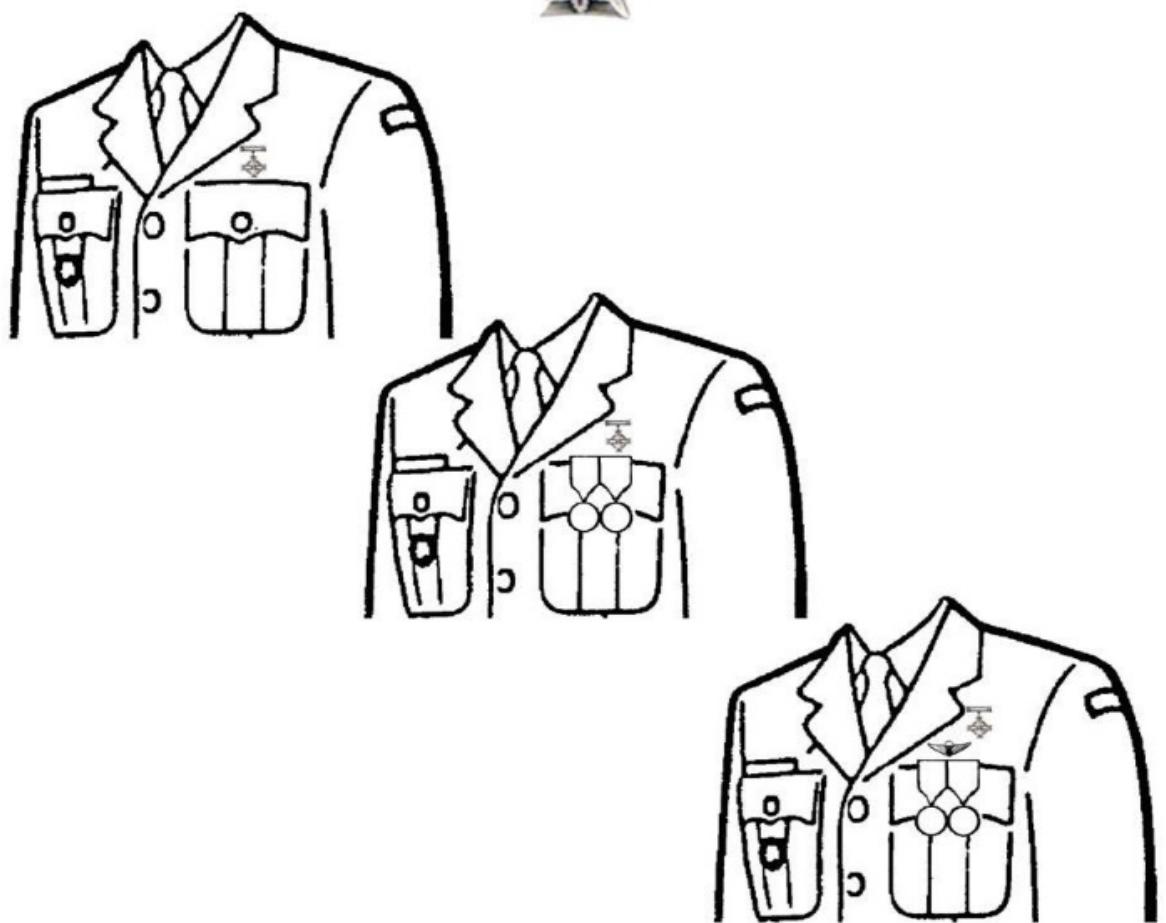


Figure 4- 6    Croix du Souvenir

ORDRES, DÉCORATIONS ET MÉDAILLES

UDRC NOS 1 et 2



Figure 4- 7 Façon de porter les décorations sur l' Uniforme Distinctif des Rangers Canadiens